



Commune de Genolier

Conseil communal

DECISIONS PRISES LORS DE LA SEANCE ORDINAIRE DU 4 DECEMBRE 2013

1. ACCEPTATION du préavis 37/2013

relatif au budget 2014 qui présente un excédent de charge de CHF 1'788'188.-.

2. ACCEPTATION du préavis 38/2013

concernant une demande d'autorisation de vendre la parcelle n° 56, de 1'378 m² à la Chèvrerie, située sur la commune d'Arzier, au prix forfaitaire de CHF 475'000.-.

Genolier, le 4 décembre 2013

Pour le Bureau du Conseil :

Le Président

Denis Matthey



Le Secrétaire

Pierre-Alain Zufferey